

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

### *Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon*

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 25 novembre 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

### Spécialité MÉDECINE D'URGENCE

*(Classement par ordre alphabétique et option médicale de la spécialité)*

	NOM	PRENOM
1	ASSIMI BOURAIMA	Soulemane
2	AYITE	Kankoe Seyram
3	BOUEBAZEBI BIANTONA	Leonard
4	KAMISSOKO	Sayon
5	SONSANNE	Wendpanga Omer Cyriaque

***Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.***

Fort-de-France, le 26 novembre 2024  
La Directrice de l'Offre  
de Soins et de l'Autonomie



Christelle LITAN

Anne BRUANT-BISSON,  
Directrice générale de l'ARS Martinique  
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice